

Hervé MONTAUFFIER
ARCHITECTE et URBANISTE
6, place de l'église
60510 HAUDIVILLERS
03 44 80 47 70

Madame la Préfète de l'Oise
PRÉFECTURE DE L'OISE
1 place de la Préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex

Haudivillers, le 24 mai 2024

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Projet d'augmentation du trafic de l'aéroport de Beauvais-Tillé

Madame la Préfète,

Résident de la commune d'Haudivillers et ancien professionnel intervenant comme urbaniste sur de grands projets, je n'ai pu que m'interroger à la lecture de certaines informations graves diffusées au sujet d'une hypothétique augmentation du trafic de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Ces informations sont majeures au regard des problèmes de sécurité et d'hygiène que cela soulève pour les résidents dont nous sommes.

A savoir notamment que :

- Depuis 18 mois, le trafic serait passé à 33.000 mouvements/an, ce qui dépasse de 1.000 mouvements/an ce qui était prévu à l'échéance long terme (2035) de l'enquête publique de 2012, seule base légale encore aujourd'hui pour fixer les règles ; à noter que cette enquête fixait 30.000 mouvements/an à moyen terme (en 2025).

- De plus, avec 33.000 mouvements/an, les trajectoires ne semblent plus respectées (A 7% prétend la DGAC, pour 23% comptabilise l'aéroport). Comme vous le savez, ces sorties doivent être justifiées pour des motifs de sécurité (Voir les rapports de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéronautiques ACNUSA) ; est-ce à dire que **23% des vols depuis Beauvais-Tillé présentent des problèmes de sécurité, ce qui est inadmissible**. Et cela d'autant plus qu'un nouveau contrat serait en préparation avec un nouveau délégataire prévoyant 45.000 mouvements/an. Si les exploitants actuels de la plateforme ne parviennent déjà pas à assurer la sécurité et doivent dévier les avions de leur trajectoire, qu'en sera-t-il avec le nouveau délégataire ?

- Enfin, cette augmentation actuelle se fait sans contrôle des pollutions supplémentaires engendrées par cette augmentation, **contrairement aux orientations diffusées en matière de respect de la Santé Publique.**

Il est donc impératif et obligatoire, pour ces questions de sécurité et d'hygiène, de revenir aujourd'hui aux conclusions de l'enquête publique de 2012, seule enquête valable et légalement applicable aujourd'hui, à savoir :

En 2012, il était prévu:

- à court terme, 28.000 mouvements commerciaux (soit 2015?)
- à moyen terme, 30.000 mouvements commerciaux (soit 2025?)
- à long terme, 32.000 mouvements commerciaux (soit 2035 ?)

A tous ces égards, une nouvelle enquête publique s'impose.

A cette occasion, il est important de rendre des comptes précis sur deux aspects largement évoqués et importants à diffuser en dehors de la justification de cette augmentation de trafic :

- Le rappel du respect des obligations au niveau des courbes isopsophiques, qui sont les courbes de bruit autour des aéroports. Ceci est demandé, semble-t-il, par la très grande majorité des élus. On utilise ces courbes pour délimiter les zones de bruit fort et modéré prévues par la loi, les valeurs d'indices psophiques de chacune d'elles étant fixées par l'article R. 147-2 du code de l'urbanisme.

- Le respect des attendus inscrits au Journal officiel de l'Union européenne L 173/65 (12.6.2014 FR) portant RÈGLEMENT (UE) No 598/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relatif à l'établissement de règles et de procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée, et abrogeant la directive 2002/30/CE.

En conclusion, et avant même de songer à augmenter le trafic de l'aéroport de Beauvais-Tillé, il est important de respecter les obligations, à savoir :

- Rappeler les règles applicables aujourd'hui (enquête publique de 2012) ;
- Résoudre, avant toute augmentation éventuelle de trafic, le problème de sécurité, cause des sorties de trajectoires.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Hervé MONTAUFFIER
ARCHITECTE et URBANISTE



ARCHITECTE INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE L'ILE DE France
Ancien MEMBRE DE LA SOCIETE FRANCAISE DES URBANISTES ET DE L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES URBANISTES - Prix de l'Académie d'architecture et prix national d'Urbanisme.

Copies :

- Monsieur le Ministre des Transports
- Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
et Présidente de la Société Mixte de l'Aéroport de Beauvais- Tillé.